Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le
ID : 038-200030658-20250414-2025_55-BF

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2025/55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 7 avril 2025
Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Rémi Goube, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Marc Giraud, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Jean-Pierre Agresti, Jocelyne Haut.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.
Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marie-Pierre Drain à Anne-Marie Fitoussi, Claude Girard à Hélène Rossi, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Yannick Faure à Alain Roche, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Marie-Pierre Drain)

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir entendu et examiné la proposition du budget primitif 2025 – Budget Principal Primitif, le conseil communautaire :

ARRETE le budget de la façon suivante :

En section de fonctionnement en dépenses et recettes à 14 960 552,84 € conformément à la vue d'ensemble annexée (cf annexe n°1) à la présente délibération.

En section d'investissement en dépenses et recettes à 9 418 164.24 € conformément à la vue d'ensemble annexée (cf. annexe n°2) à la présente délibération.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 14 avril 2025
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/4/25 *et de sa publication le* 25/4/25

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le
ID : 038-200030658-20250414-2025_55-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*149 000,00*	149 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	60 000,00	*0,00*	60 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	124 204,00	*0,00*	124 204,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	156 313,00	*0,00*	*156 313,00*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	3 962 451,98	*0,00*	3 962 451,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	4 546 195,26	*400 000,00*	*4 946 195,26*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	20 000,00	*0,00*	20 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3...	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**8 869 164,24**	***549 000,00***	**9 418 164,24**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**9 418 164,24**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 786 193,52		1 786 193,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 024 668,00		5 024 668,00
014	Atténuations de produits	2 009 312,00		2 009 312,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 382 153,34	*0,00*	2 382 153,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	31 560,00	*0,00*	31 560,00
67	Charges spécifiques (9)	13 042,00	*0,00*	13 042,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	15 540,40	*386 000,00*	401 540,40
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*3 312 083,58*	3 312 083,58
	Dépenses de fonctionnement – Total	**11 262 469,26**	***3 698 083,58***	**14 960 552,84**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**14 960 552,84**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le
ID : 038-200030658-20250414-2025_55-BF

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Hors chapitres opérations.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.